

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le douze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la deuxième tranche des travaux de débroussaillage de l'alpage du Champet (choix de l'intervenant).

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2017 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - TRAVAUX DE MISE AU GABARIT DE LA ROUTE FORESTIERE DE PREVIEUX :**

Vu l'état de dégradation de la route, des travaux scarification, empierrement, broyage et compactage de la route sont prévus sur 1,6 km depuis les Fruitiers jusqu'au secteur des Parelles. Le 2 mai dernier, M. QUILLET de l'O.N.F. a présenté à la Commission Travaux l'analyse des offres reçues après consultation restreinte. Le 1<sup>er</sup> mars 2017, 5 entreprises ont été destinataires du dossier pour une remise des plis fixée au 7 avril 2017 à 12 h en mairie.

L'entreprise VILLARD T.P. de Chamoux-sur-Gelon est arrivée en tête du classement pour un montant de travaux de 33 450 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise VILLARD T.P. et autorise le Maire à signer le marché ainsi que les pièces afférentes.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par Savoie Mont Blanc et le FEADER (Fonds Européen).

Le chantier débutera début septembre 2017 pour une durée d'un mois. La route sera ouverte à la circulation le week-end.

**3 - TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DES LANDAZ : CHOIX DE L'ENTREPRISE :**

Le mur de soutènement de la voie communale n° 2 des Landaz, côté Nord-Ouest du hameau, est très détérioré du fait de l'infiltration des eaux pluviales.

Il est nécessaire de réaliser une semelle et un mur en béton armé sur une portion de 15 mètres linéaires.

Des devis ont été sollicités. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise FORESTIER ET FILS pour un coût de travaux de 14 350 € H.T.

Le chantier sera programmé courant août-septembre prochain.

Un constat d'huissier sera réalisé.

**4 - TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLARD DE LA TABLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE :**

Le projet de création d'un plateau surélevé sur 27 mètres linéaires au carrefour de la R.D. 207 avec les VC de la Montagne, du Villard et de La Provenchère a été validé par délibération n° 2015.06.17 le 4 septembre 2015.

Une subvention a été sollicitée au Conseil Départemental et a été perçue par la collectivité en 2016.

Deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de 10 948 € H.T. de l'entreprise SER TPR et autorise le Maire à signer la convention technique (conditions d'occupation du domaine public et modalités de réalisation et d'entretien des ouvrages) avec le Conseil Départemental.

**5 - DENOMINATION DES RUÈS ET NUMEROTATION DES HABITATIONS : CHOIX DES MATERIELS ET DE L'ENTREPRISE :**

5 entreprises ont été consultées.

L'entreprise SIGNALETUDE propose un concept de fixation différent des autres sociétés, par un système d'ancrage sur le poteau.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce concept et l'offre de prix de l'entreprise Signalétude pour un montant de 34 450,25 € H.T. comprenant la pose des poteaux, panneaux, plaques, numéros de maison, création de 3 plans d'information et tirage de 350 plans individuels, décide du modèle du choix du modèle de panneaux et plaques, avec un liseret simple, comportant le blason et le nom de la commune, couleur de fond bordeaux (RAL 3004), couleur de caractère ivoire (RAL 1015), fait le choix de numéros de maison dans le même coloris sans l'emblème et le nom de la commune.

## **6 - MISSION D'ASSISTANCE A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE C.D.G. DE LA SAVOIE :**

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion de la FPT de la Savoie (CDG73) et le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL le 8 août 2013, le CDG73 s'est engagé à assister les collectivités territoriales de la Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L4121-3 du code du travail.

Une aide financière du FNP de la CNRACL peut être obtenue pour l'élaboration du document unique.

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'article L4121-2 du code du travail ;

Considérant que la prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public ;

Considérant que le CDG73 propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ; décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL ; autorise le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique du CDG73 dont le coût de la mission a été estimé à 2 120 €.

## **7 - DEBROUSSAILLAGE DU CHAMPET - SECONDE TRANCHE DE TRAVAUX :**

Une seconde tranche de débroussaillage permettant la ré-ouverture de milieux pour le développement du Tétrás Lyre et la reconquête de l'alpage est envisagée cette année. Il s'agit de la création de layons d'environ 10 m de large dans les secteurs à aulnes verts et rhododendrons pour permettre le passage des animaux et la régénérescence de l'herbe.

Ils permettront une meilleure exploitation, car les surfaces embroussaillées sont encore très importantes et favorisent la prédation du troupeau.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés initialement par l'exploitant et par la commune fin août - début septembre 2016 et seront subventionnés à 70 % par le FEADER et la Région.

Des devis ont été sollicités. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'offre financière de 16 039 € H.T. de l'entreprise TRV de Saint Pierre d'Allevard pour la réalisation de ces travaux, prévus dès que les conditions d'accès seront possibles.

## **8 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **DOSSIER D'URBANISME EN COURS :**

- Déclaration préalable de Mr Christian FULCONIS au Chef-lieu : fermeture d'une porte et d'une demi-fenêtre, reconstruction d'un pan de mur et création de 2 marches,
- Déclaration préalable de Mr Stéphane TADDEI aux Curtets : pose d'un abri de jardin.
- Permis de construire de Mr et Mme GONCALVES Raoul aux Curtets : extension habitation, changement de destination du garage, piscine enterrée et garage.

## EMPLOI D'ETE :

Le Conseil Municipal valide le recrutement de M. Jean-Noël FABIEN à compter du 29 mai pour une durée de 2 mois.

## TRAVAUX :

- **expertise sinistre toit église** : le bureau Cunningham Lindsey s'est rendu sur les lieux le 5 mai dernier et a validé le devis de réparation de l'entreprise MERCIER pour un montant de 3 172,59 € H.T.
- **expertise sinistre enduits église** : le cabinet Bruno Derne a convoqué toutes les parties (entreprise COMBIER, architecte Mme BONNARD et la commune) le jeudi 18 mai à 14h.
- **nettoyage vitres mairie et lessivage complet auberge** : le Conseil Municipal retient les devis de l'entreprise D.M.C. Nettoyage de Chamousset pour 80 € H.T. pour le bâtiment de la mairie et 260 € H.T. pour l'auberge.
- **réservoir La Provenchère** : Alain CUQUAT et Jean CAILLET ont procédé au changement du flotteur et de la vanne du réservoir.
- **emplois voirie** : la commune consultera prochainement pour des devis de réfection des voiries (réparation des faïençages).
- **contrôle fréquences Pic de l'Huile** : l'Agence Nationale des Fréquences procédera à une inspection du site du Pic de l'Huile le mardi 16 mai en présence de tous les opérateurs situés sur ce site.

## AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- **Espace Belledonne** : l'association est toujours dans l'attente du positionnement de la Région pour les financements nécessaires à son fonctionnement.
- **Natura 2000 - S40** : la procédure de validation du périmètre du réseau de zones humides et alluviales des Hurtières est reconsidérée. Un dossier de consultation va être adressé aux communes concernées pour validation.
- **SIVU Castelet** : il reste des crédits disponibles du mini contrat. La prochaine réunion permettra de se positionner sur les projets subventionnables.
- **Transports scolaires** : inscriptions pour l'année 2017/2018 jusqu'au 15 juin 2017 sur [www.savoie.fr](http://www.savoie.fr)

## ELECTIONS LEGISLATIVES :

Les dimanches 11 et 18 juin, les électeurs sont appelés à voter dans le cadre des élections législatives. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Tour de rôle :

- 8h00 - 10h30 : Jean-François CLARAZ, Bernard THOMAS, Clément JACQUEMMOZ,
- 10h30 - 13h00 : Michel FORAY, Jacky MOUTARD, Jean-François CLARAZ,
- 13h00 - 15h30 : Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD,
- 15h30 - 18h00 : Jean CAILLET, Chantal PERRAZ, Jean-François CLARAZ,

## ANIMATIONS :

- **Fête de la musique** : l'association KATEDI organisera la fête de la musique sur le Pic de l'Huile le samedi 17 juin de 16 heures à minuit.
- **Exposition du 22 juin au 30 juillet 2017 sur le thème de la nature dans l'église avec de nombreux intervenants et animations.**
- **20 Août** : le traditionnel rassemblement « du 15 août » aura lieu le dimanche 20 août 2017.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 30 juin à 19h30.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

